



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes  
**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 août 2011 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire (arrivée à 19h40)
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	maire suppléant
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Madame le maire suppléant déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2011-08-170  
5543

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2011-08-171  
5543

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 4 juillet 2011 et les sessions spéciales le 4 et 7 juillet 2011.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Madame le maire suppléant invite les membres du conseil à poser des questions.

2011-08-172  
5543

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapport financier**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 juillet 2011.

**- Aqueduc**

Pointe-aux-Outardes : 4 041 m<sup>3</sup>, moyenne : 139 m<sup>3</sup>/jr  
Les Buissons : 18 382 m<sup>3</sup>, moyenne : 634 m<sup>3</sup>/jr (bris entrée d'eau)  
Station de recherche : 04-07-11 au 02-08-11 26,7 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : 04-07-11 au 02-08-11 7,0 m<sup>3</sup>

Arrivée de Monsieur le maire.

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 5 et 19 juillet 2011  
Incendie : aucun  
Premiers répondants : 2, 5 et 15 juillet 2011  
Formation : aucune



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- **M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2011-08-173  
5544

### CORRESPONDANCE:

#### **Reçue :**

- \* Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés -11-07-04- Confirmation d'une subvention de 12 000 \$ pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des aînés.
- \* M. Alain Gaudreault, directeur régional, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs -11-07-19- information qu'un Règlement modifiant le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et le Règlement sur les redevances exigibles pour l'enfouissement des matières résiduelles est en vigueur depuis le 2 juin 2011.
- \* M. Julien Arseneault, directeur général de l'arpentage et du cadastre, ministère des Ressources naturelles et de la Faune -11-07-08- information de l'attribution d'un contrat pour la réalisation de travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

#### **Expédiée :**

- \* Mme Claudine Tremblay et M. Frédéric Dallaire, 280, chemin Principal -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-149 selon laquelle le conseil accepte leur demande de dérogation mineure DM-2011-02 pour permettre la construction d'une serre privée d'une superficie de 44 m<sup>2</sup>.
- \* Mme Aline Roy et M. Jean-Claude Grant, 599, chemin Principal -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-150 selon laquelle le conseil accepte leur demande de dérogation mineure numéro DM-2011-03 afin de régulariser l'implantation du garage isolé.
- \* Mme Marguerite Ross, 241, rue Labrie -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-151 selon laquelle le conseil accepte sa demande de dérogation mineure numéro DM-2011-04 afin de permettre l'agrandissement projeté de la résidence à moins de 11 mètres de la rue David.
- \* Groupe-Conseil TDA -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-158 selon laquelle le conseil accepte les avenants 1 et 2 soumis par l'entrepreneur Roland Munger inc. pour certains travaux additionnels demandés pour la relocalisation de la rue Labrie au coût de 18 915,42 \$, plus taxes.
- \* Construction Gérard Murray inc. -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-160 selon laquelle le conseil accepte leur soumission pour réaliser les travaux d'aménagement d'un accès permanent au toit du bâtiment de la station de pompage du secteur Pointe-aux-Outardes au coût de 3 702,56 \$, taxes incluses.
- \* Plomberie et chauffage G.G. inc. -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-161 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Plomberie et chauffage G.G. inc. pour réaliser les travaux de remplacement d'une pompe à la station de pompage du secteur Pointe-aux-Outardes.
- \* M. Denis Villeneuve, président, Corporation Véloroute des Baleines -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-162 selon laquelle le



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

conseil appuie les démarches de la Corporation Véloroute des Baleines afin de les amener aux critères de la Route Verte.

\* M. Yvan Lévesque, Groupe-Conseil TDA -11-07-06- envoi de la résolution numéro 2011-07-165 selon laquelle le conseil mandate le Groupe-Conseil TDA pour réaliser l'expertise de deux éléments additionnels au coût de 1 450 \$, plus taxes.

\* M. Jean-Louis Simard, Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. -11-07-11- envoi de la résolution numéro 2011-07-167 selon laquelle le conseil mandate les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. pour réaliser les travaux de pulvérisation de la rue de Baie-Saint-Ludger sur une distance de 1 460 mètres au coût de 40 785,71 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2011-08-174  
5545

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 15-08-2011 ainsi que la liste des transferts budgétaires.

### LISTE DES TRANSFERTS AOÛT 2011

02 19000 522	Ent. et rép. - Edifice municipal	+ 1 750 \$
02 22000 455	Immatriculation	+ 50 \$
02 29500 451	Services de fourrière	+ 250 \$
02 32000 650	Vêtements et chaussures	+ 100 \$
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	+ 1 250 \$
02 41200 635	Produits chimiques	+ 1 500 \$
02 41300 422	Assurances incendie	+ 1 600 \$
02 41300 516	Location de machinerie	+ 5 000 \$
02 41300 642	Matériaux	+ 2 000 \$
02 70120 526	Entretien disco	+ 800 \$
02 70120 643	Outils	+ 200 \$
02 70130 521	Ent. Et rép. Patinoire	+ 300 \$
02 70230 519	Location de volume	+ 375 \$
		<b>15 175 \$</b>
02 22000 141	Salaire régulier – Prév. Inc.	- 4 350 \$
02 22000 690	Fournitures	- 50 \$
02 41200 411	Analyse de l'eau	- 1 500 \$
02 41200 522	Ent. Et rép. – Usine pur. et traitement	- 8 600 \$
02 70130 649	Articles de sports	- 300 \$
02 70230 349	Publicité et promotion	- 175 \$
02 70230 670	Fournitures	- 200 \$
		<b>15 175 \$</b>



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun engagement de crédit.

**PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS**

Aucun règlement.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2011-08-175  
5546

**RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS – REPRÉSENTANT D'UN  
GRAND PROPRIÉTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le village de Pointe-aux-Outardes est propriétaire de plusieurs immeubles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE**

le village de Pointe-aux-Outardes doit nommer un représentant afin de faciliter les communications opérationnelles avec le ministère des Ressources naturelles et les fournisseurs qui rénoveront le cadastre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Dania Hovington, représentante du « grand propriétaire » du village de Pointe-aux-Outardes afin de faciliter les communications opérationnelles avec le ministère des Ressources naturelles et les fournisseurs qui rénoveront le cadastre sur le territoire.

2011-08-176  
5546

**CONFÉRENCE WEB – LES OUTILS POUR ADOPTER UN CODE  
D'ÉTHIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE**

la nouvelle Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale exige que l'ensemble des organismes municipaux du Québec se dotent d'un code d'éthique et de déontologie destiné aux élus avant décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Fédération québécoise des municipalités offre une conférence Web « Les outils pour adopter un code d'éthique ».

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington et M. Julien Normand à s'inscrire à cette conférence au coût de 56,96 \$/inscription, taxes incluses.

2011-08-177  
5546

**OUTILS – RÉPARATION POUR BRIS D'AQUEDUC**

**CONSIDÉRANT QU'**

il serait utile d'avoir les outils nécessaires lorsqu'il y a des bris ou des nouvelles constructions d'entrées d'eau résidentielles;

**CONSIDÉRANT**

la soumission reçue de Réal Huot inc. pour ces outils.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de :



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

- Un obturateur de conduite 19 mm Aqua stop
- Une machine à percer DAIG-O-PER D73-1 PVC (incluant « ratchet », clé de démontage et coffre en métal)
- Une mèche 3/4" PVC
- Extension de tige 3 3/4"
- Adaptateur femelle 3/4 " PVC

Pour une montant de 1 104,40 \$, plus taxes, auprès de Réal Huot inc.

2011-08-178  
5547

ACHAT – PANNEAUX DE SIGNALISATION

**CONSIDÉRANT QU'** il faut des nouveaux panneaux de signalisation pour améliorer certaines indications sur les rues municipales;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Signotech pour ces panneaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat des panneaux de signalisation auprès de Signotech, au coût de 703,99 \$, taxes et transport inclus.

2011-08-179  
5547

FIXER DATE – DÉROGATION MINEURE AU 28, RUE GASTON

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de fixer au 12 septembre 2011, à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-05 dont la propriété est située au 28, rue Gaston.

2011-08-180  
5547

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 – TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2010 du Transport adapté aux personnes handicapées préparés par la ville de Baie-Comeau.

2011-08-181  
5547

FORMATION « TOUTE VOS QUESTIONS... » - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la formation « Toutes vos questions... » de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu le 20 septembre 2011, à Baie-Comeau, au coût de 240 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2011-08-182  
5547

DEMANDE DE PAIEMENT #4 – RELOCALISATION DE LA RUE LABRIE EST

**CONSIDÉRANT**

la demande de paiement #4 de l'entreprise Roland Munger inc. pour les travaux terminés en date du 30 juin 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est;





Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT QUE**

le montant, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 153 363,74 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE**

M. Serge Tremblay, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #4, incluant des travaux supplémentaires de 9 296,86 \$, de l'entreprise Roland Munger inc. pour les travaux terminés au 30 juin 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est. Le montant à payer avec une retenue de 10 % du coût des travaux est de 153 363,74 \$, taxes incluses.

2011-08-183  
5548

**APPEL D'OFFRES 2011-06 – PAVAGE NOUVEAU TRONÇON DE LA RUE LABRIE EST**

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage du nouveau tronçon de la rue Labrie Est, le vendredi 29 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QUE**

deux soumissions ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE**

le plus bas soumissionnaire conforme est Les entreprises Jacques Dufour et fils inc., au montant de 220 473,92 \$, incluant les taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission des Entreprises Jacques Dufour et fils inc., au montant de 220 473,92 \$, incluant les taxes, pour le pavage du nouveau tronçon de la rue Labrie Est.

Le montant de la dépense a été autorisé par le ministère de la Sécurité publique.

2011-08-184  
5548

**CHANGEMENTS DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX - TAXE D'ACCISE 2010-2013**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à décharger le Canada et le Québec même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2011-08-185  
5549

**APPEL D'OFFRES 2011-07 – REMPLACEMENT DE LA FOSSE  
SEPTIQUE SUR LA RUE DAVID**

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'ouverture des soumissions pour le remplacement de la fosse septique sur la rue David, le vendredi 29 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**

une soumission a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE**

le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Carrières Bob-Son inc., au montant de 74 050,11 \$, incluant les taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de la compagnie Carrières Bob-Son inc., au montant de 74 050,11 \$, incluant les taxes, pour le remplacement de la fosse septique située sur la rue David.

Ces travaux font partie de la programmation de travaux de la taxe d'accise 2010-2013.

2011-08-186  
5549

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURES POUR LE  
REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE SUR LA RUE DAVID**

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à des appels d'offres sur invitation pour l'achat de fournitures pour le remplacement de la fosse septique sur la rue David;

**CONSIDÉRANT**

les soumissions qui ont été déposées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de fournitures suivantes pour le remplacement de la fosse septique située sur la rue David :



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

- Fourniture et matériel sanitaire Réal Huot inc. 4 400,89 \$, taxes incluses.
- Regard sanitaire 900 mm Béton Provincial 1 339,96 \$, taxes incluses.
- Fosse septique Produits BCM ltée 25 735,66 \$, taxes incluses.

Le coût pour ces fournitures fait partie de la programmation de travaux de la taxe d'accise 2010-2013.

2011-08-187  
5550

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE SUR LA RUE DAVID**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes procédera aux travaux de remplacement de la fosse septique sur la rue David;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du Groupe-conseil TDA pour la surveillance des travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service du Groupe-conseil TDA pour la surveillance des travaux de remplacement de la fosse septique de la rue David, au coût de 18 706,49 \$, taxes incluses.

Ces travaux font partie de la programmation de travaux de la taxe d'accise 2010-2013.

2011-08-188  
5550

**APPEL D'OFFRES 2011-03 – VIDANGE ET TRANSPORT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES RÉSIDENIELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'ouverture des soumissions pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques résidentielles, le vendredi 29 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Enviro-Tech Manicouagan inc., au montant de 227,29 \$ par unité, incluant les taxes, pour une période de deux ans.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission d'Enviro-Tech Manicouagan inc., au montant de 227,29 \$ par unité, incluant les taxes, pour une période de deux ans, pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques résidentielles. Le montant total du contrat prévu pour les deux ans (622 unités) est de 141 374,38 \$, taxes incluses.

Un montant de 27 500 \$ sera pris à même le surplus accumulé de 2011.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2011-08-189  
5550

**TRAVAUX – ENTRETIEN RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de nivelage, arrosage et compactage doivent être effectués sur la



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



partie en gravier de la rue de Baie-Saint-Ludger;

**CONSIDÉRANT**

le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. pour réaliser les travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité d'accepter le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. pour le nivelage, l'arrosage et le compactage de la partie en gravier sur la rue de Baie-Saint-Ludger, et ce au coût de 2 280,00 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.


**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite la population à poser des questions.

2011-08-190  
5551

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 45.

  
MAIRE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRETÉAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE

